



Fédération des organisations  
du personnel des institutions  
sociales fribourgeoises  
Verband der Organisationen  
des Personals der Sozialen In-  
stitutionen des Kantons Frei-  
burg

**Membres collectifs: Associations  
professionnelles et syndicat**

**AFP/FPV**

Association fribourgeoise des psy-  
chologues

**AVENIRSOCIAL**

Section Fribourg

**ASTP**

Association suisse des thérapeutes  
de la psychomotricité, Sections ro-  
mande et tessinoise

**ATSF**

Association des travailleurs socio-  
professionnels fribourgeois

**ARLD**

Association romande des logopé-  
distes diplômés Section Fribourg

**K/FLV**

Freiburger Logopädinnenverein  
Section alémanique

**GFEP**

Groupement fribourgeois des ergo-  
thérapeutes et physiothérapeutes

**SSP-CFT**

Syndicat suisse des services pu-  
blics Région Fribourg

**Adresse du secrétariat:**

Bd de Pérolles 8  
Case postale 533  
1701 Fribourg  
Tel: 026/ 309 26 40  
Fax: 026/ 309 26 42  
Email: fedefopis@bluewin.ch  
www.fopis.ch

# FOPIS et FEDE renforcent leur organisation commune !

**NB : Nouvelles coordonnées FOPIS**

**Tél. 026 309 26 40**

**e-mail fopis@bluewin.ch**

## UN SECRETARIAT COMMUN POUR FEDE et FOPIS

*La Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg (FEDE) et la Fédération des organisations du personnel des institutions sociales ont décidé (FOPIS) de renforcer leur collaboration. Une nouvelle structure commune, sise 8, Bd Pérolles à Fribourg, a donc été mise sur pied dès janvier 2007. Elle est pleinement opérationnelle dès mars 2007.*

Déjà en 2002, l'assemblée des délégué-e-s avait souhaité que les activités de la FOPIS évoluent passant des méthodes d'organisation artisanales basée sur le bénévolat à davantage de professionnalisme. Cette exigence a été encore plus vivement ressentie lorsqu'il a fallu renégocier la CCT après qu'elle ait été dénoncée par l'AFIH en 2004. Le comité FOPIS a donc dû assumer des charges toujours plus lourdes notamment pour cette négociation de la CCT en 2005 et 2006.

Loin de notre que passer, cet accroissement des tâches et responsabilités va persister au cours des prochaines années. Non seulement certains points de la CCT sont encore en discussion (voir au verso), mais de nouveaux enjeux majeurs concernant notre avenir professionnel surgissent (par exemple, la mise en œuvre de la RPT dès janvier 2008). Les exigences liées à la conduite d'une activité efficace pour la défense de nos droits et de nos conditions de travail impliquent la maîtrise de dossiers de plus en plus complexes. Pour cela, il faut beaucoup de temps, des compétences élevées, de l'expérience et des moyens financiers.

De leur côté, nos collègues de la FEDE sont également arrivé-e-s à la conclusion qu'un renforcement de leur structure était indispensable et ceci pour les mêmes raisons. La convergence des volontés des deux fédérations étant évidente, c'est tout naturellement qu'elles ont décidé de mettre sur pied un secrétariat commun. Cette nouvelle structure professionnelle au service des deux fédérations permettra en particulier à la FOPIS de :

- ◆ Disposer du temps et des ressources pour prendre soin efficacement de la défense des intérêts de ses membres
- ◆ Améliorer l'efficacité des négociations avec son partenaire conventionnel INFR
- ◆ Dispenser au personnel une meilleure information, plus régulière et dans les deux langues via FOPIS INFO et le site internet
- ◆ Mieux informer nos différents interlocuteurs tel l'Etat de Fribourg, sur les réalités des conditions de travail du personnel des institutions sociales.

Pierre-Yves Oppikofer a été engagé (à 50 %) comme secrétaire général de la FOPIS et il travaillera en étroite collaboration avec Bernard Fragnière (lui aussi engagé à 50 %) qui a été élu en février président de la FEDE. L'un et l'autre se suppléeront pour chacune des deux fonctions qu'ils devront assurer principalement.

Pour assurer le financement du secrétariat commun et de ses activités, le personnel de l'Etat a accepté (9 employé-e-s sur 10) le prélèvement d'une modeste contribution de soutien facultative. Dans le secteur social, la contribution de soutien de 0,8% devrait être augmentée à 1%, soit une augmentation de CHF 1.- par mois pour un salaire de 5000.- dès juillet 2007. Nous y reviendrons plus en détail dans le prochain numéro de « FOPIS-INFO ».

**Avec un secrétariat commun avec la FEDE, la FOPIS se donne les moyens de défendre encore mieux et plus professionnellement les intérêts du personnel du secteur social subventionné ainsi que les prestations à la population aussi bien en quantité qu'en qualité.**

### PROCHAINES ECHEANCES CONVENTIONNELLES

- ◆ Comme cela avait été convenu entre les parties contractantes (FOPIS et INFRI) en décembre 2005, les cotisations et prestations de **l'assurance perte de gain maladie** doivent être négociées afin de garantir des conditions équivalentes à celles en vigueur à l'Etat de Fribourg.
- ◆ Il en va de même en ce qui concerne la prévoyance professionnelle. Pour la FOPIS, il s'agit en particulier de fixer une répartition des cotisations dans la même proportion qu'à l'Etat, à savoir 41 % (employé-e-s) et 59 % (employeur). De plus, la FOPIS demande que soient mises en œuvre des **mesures d'encouragement à la retraite** équivalentes à celle de l'Etat (instauration d'un « pont pré AVS »).
- ◆ Les discussions avec notre partenaire INFRI ainsi qu'avec les représentant-e-s de l'Etat pour définir un modèle de temps de travail pour le personnel psycho-pédagogique et thérapeutique ne sont pas encore terminées. Pour la FOPIS, il s'agit d'obtenir la **pleine reconnaissance par l'Etat des spécificités des activités psycho-pédagogiques et thérapeutiques en milieu scolaire** (avec 1900 heures de travail et 7 semaines de vacances par an).
- ◆ Les fonctions qui n'ont pas été réévaluées par EVALFRI sont notamment éducateur-trice-s D et E, maître-tresse-s socioprofessionnel-le-s E et F, art thérapeute, La FOPIS demande que **ces fonctions soient aussi réévaluées et classifiées** par analogie avec les fonctions qui ont bénéficiées d'une augmentation d'une classe au moment de leur alignement sur les fonctions de l'Etat.

### AUTRES AMELIORATIONS DEMANDEES

- ◆ Reste encore un point sur lequel il conviendrait d'aligner la CCT sur la LPers : **les conditions de résiliation des rapports de travail**. La FOPIS s'est adressée à son partenaire conventionnel INFRI pour que ce thème soit mis dans l'agenda des négociations.
- ◆ la FOPIS prévoit de discuter avec INFRI - d'ici cet automne - d'un **projet destiné à prévenir et combattre le risque de mobbing**. Pour la FOPIS, il comprendrait l'instauration d'une instance indépendante chargée de gérer les conflits et les cas de harcèlement psychologique.

### SALAIRES 2007 :

#### Résultat des négociations avec l'Etat et adaptation de la CCT!

- ◆ **Rappel** : les mécanismes salariaux de la CCT INFRI FOPIS sont basés sur ceux de l'Etat de Fribourg. Les parties contractantes, INFRI, d'une part, et FOPIS, d'autre part, se sont donc rencontrées fin 2006 pour convenir de l'adaptation de la CCT à la politique salariale 2007 de l'Etat de Fribourg.

#### Indexation des salaires au coût de la vie de 0.5 %

Les salaires ont été indexés de 0,5 % au 1er janvier 2007. Ce réajustement est basé sur l'évolution de l'indice des prix à la compensation de l'office fédéral de la statistique de novembre 2006 (+ 0.5 % de nov. 2005 à nov. 2006).

#### Augmentation réelle des salaires de 0,3 %

Cette augmentation correspond à une anticipation de l'adaptation de l'échelle des traitements qui devrait être faite en 2008.

#### Accélération de l'intégration de la prime de fidélité dans le salaire

Pour rappel, Le Conseil d'Etat souhaitait, sous pression du Grand Conseil, supprimer la prime de fidélité. Cette question a fait l'objet d'une négociation avec nos collègues de la FEDE qui a abouti à la solution suivante :

- ◆ la prime de fidélité a été versée aux ayant-e-s droit jusqu'au 31.12.2003 et le montant a été gelé à son niveau acquis par l'employé;
- ◆ Toutes les classes de traitement sont déplafonnées de CHF 300.- par année en réduisant en parallèle la prime de fidélité acquise de CHF 150.-, ceci durant 10 ans. (de 2004 à 2013).

L'entrée en vigueur de cette mesure signifie, pour le personnel soumis à la CCT INFRI FOPIS, que l'intégration de la prime de fidélité dans le salaire au 1er janvier 2007 entraîne une augmentation de CHF 900.- des plafonds de chaque classe salariale (3 étapes en une seule fois) ainsi que la réduction simultanée de CHF 450.- de la prime de fidélité acquise.

#### Augmentations de CHF 10.- des allocations familiales cantonales

Les allocations familiales cantonales ont augmenté de CHF 10.- dès le 01.01.07 :

CHF 230.- et CHF 250.- dès le 3ème enfant pour l'allocation enfant (de 0 à 15 ans);

CHF 290.- et CHF 310.- dès le 3ème enfant pour l'allocation mensuelle de formation professionnelle (de 16 à 25 ans).

**N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de renseignement complémentaire et pour nous faire part de vos suggestions** (026 309 26 43).

Pierre-Yves Oppikofer, secrétaire général FOPIS